



La lettre de l'AOR 92

JANVIER 2021 - WWW.AOR92.FR - AOR92@LIVE.FR

SOMMAIRE

EDITORIAL	1
BILEN SOCIAL DES ARMÉES	2
LA NAISSANCE DU CHAR DE COMBAT PAR LE LCL(R) PASCAL WIERZBICKI	6
LA RÉSERVE CITOYENNE EXTRAIT FLASHTERRE N°26	13
LA 13 ^{ÈME} DBLE	14
HUBERT FAURE, LEON GAUTIER À L'HONNEUR	15
CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE DANS DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT	16
CÉRÉMONIES D'HOMMAGE À BOIS-COLOMBES	18
ESORSEM	20

Bonne année 2021, bonne santé !

C'est le rituel chaque mois de janvier de chaque année, les vœux sont adressés à nos relations et il n'est pas rare de trouver des formules qui tournent autour des thèmes de bonheur, prospérité et santé. Cette année 2021, la thématique de la santé est sûrement celle qui s'impose. C'est donc très sincèrement que j'adresse mes meilleurs vœux de santé à toutes et tous, avec une pensée particulière pour nos réservistes honoraires, désignés comme vulnérables, qui ne cessent de prendre toutes les précautions pour ne pas être contaminés par ce virus covid-19 ou ses variantes, en restant souvent calfeutrés chez eux.

Plus que jamais, « prenez bien soin de vous » est la formule qu'il convient d'adresser en ce début d'année.

Bien sûr avec sincérité, j'adresse également mes meilleurs vœux de santé « économique » à tous ceux qui souffrent d'une situation inédite d'impossibilité ou de grandes difficultés à exercer leur activité professionnelle. La plupart des réservistes en ont besoin pour vivre et faire vivre leur famille.

Alors souhaitons qu'en cette année 2021, nous puissions toutes et tous surmonter ces crises sanitaire et économique qui en découle.

En 2020, notre association, comme d'autres, a souffert des restrictions voire des interdictions de pouvoir nous rassembler, d'assurer pleinement le devoir de mémoire, d'œuvrer envers les jeunes, de faire rayonner la réserve et les forces armées au niveau du département. Avec la volonté et l'extraordinaire motivation de nos adhérents, le contact a pu demeurer sous forme virtuelle. Saluons ceux qui ont su se mettre au numérique, et notamment nos anciens. Avec l'appui de l'UNOR, les échanges ont été quotidiens au pic des semaines de crise. C'est une belle réussite.

Nous avons trouvé les opportunités pour tenir nos rendez-vous statutaires. Ainsi, notre situation est conforme. Nous sommes prêts à démarrer cette année 2021, avec l'espoir de renouer avec des rencontres physiques chaleureuses et de relancer nos activités.

Restons encore vigilants, restons connectés.

Colonel (R) Franck Bertin, Président de l'AOR92



*A noter
dans vos agendas :*

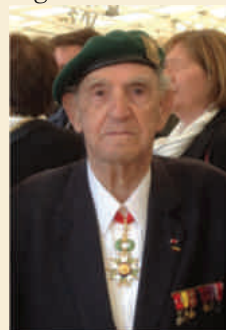
Mardi 19 mai 2021 :
Ravivage
de la Flamme
sous l'Arc de Triomphe

Jeudi 21 mai 2021 :
Xème rallye citoyen
des Hauts-de-Seine

La 13^{ème} DBLE
(Demi Brigade
de la Légion Etrangère)
en quelques dates et faits
d'armes. (page 14)

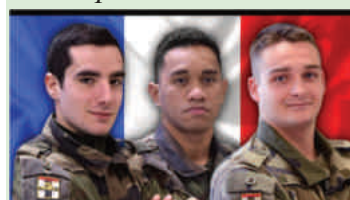


*Hubert Faure et Léon Gautier, vétérans du jour J, au sein du
commando Kieffer, promus dans l'ordre de la Légion d'Honneur*

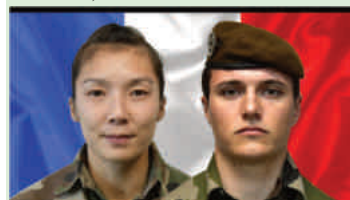


Les 177 hommes du commando Kieffer furent les seuls soldats français à s'élancer sur les plages du débarquement le 6 juin 1944, au milieu de leurs camarades alliés. La veille, leur chef emblématique, le commandant Philippe Kieffer, prévoyant que les pertes seraient très lourdes, avait déclaré à ses hommes que si certains ne souhaitaient pas participer à ce combat, premier acte de la libération de la France, il ne leur en voudrait pas. Aucun ne renonça. 25% de ces Héros de la France Libre furent tués ou blessés au cours du Jour J. Hubert Faure et Léon Gautier sont aujourd'hui les deux derniers hommes du commando Kieffer encore de ce monde. Ils viennent d'être respectivement élevés à la dignité de Grand Croix et Grand Officier de la Légion d'Honneur. Philippe Kieffer, disparu en 1962, était Compagnon de la Libération. (page 15)

*Hommage aux soldats
Morts pour la France*



Le maréchal des logis Tanerii Mauri, les brigadiers Quentin Pauchet et Dorian Issakhanian (21 à 28 ans).



Le sergent Yvonne Huynh, 33 ans et le brigadier Loïc Risser, 24 ans. (page 14)



Dossier bilan social des armées, publié fin 2020


**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN SOCIAL 2019

et rapport de situation comparée



Je suis heureux et fier de vous présenter la 33^e édition du Bilan social, bilan d'une année marquée par l'édiction de nombreuses dispositions réglementaires, tant pour les militaires que pour les civils avec la déclinaison de la loi de transformation de la fonction publique et de

la loi de programmation militaire 2019-2025, une loi à « hauteur d'homme », où les ressources humaines représentent un enjeu majeur. Etc.

Vice-amiral d'escadre Philippe HELLO
Directeur des ressources humaines du ministère de la défense

Dans ce rapport de 370 pages, une douzaine sont consacrées à la Réserve au sens large. Nous vous proposons dans ce bulletin AOR92 n°140, de vous retranscrire quelques extraits du chapitre 11 de ce bilan social 2019.

La réserve militaire représente à la fois un complément indispensable à l'activité opérationnelle des unités et un instrument privilégié d'échange et de dialogue entre la Nation et sa Défense.

La réserve du ministère des armées comprend différents niveaux :

- la réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), composante militaire de la garde nationale, constituée de personnes ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2), réserve de disponibilité, constituée d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant 5 ans à compter de la fin de leur lien au service ;
- la réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS), qui rassemble tous les citoyens agréés par l'autorité militaire souhaitant agir bénévolement au profit de la Défense.

11.1 — LA GARDE NATIONALE

11.1.1 — Le principe

Créée par le décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016 modifié, la garde nationale regroupe l'ensemble des volontaires des réserves opérationnelles des armées, directions et services, de la gendarmerie nationale et de la police nationale.

Elle comprend des femmes et des hommes qui souscrivent un contrat d'engagement à servir

dans la réserve (ESR), de 1 à 5 ans renouvelables, ou un contrat d'engagement dans la réserve civile de la police nationale, d'une durée de 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 5 ans.

Ils reçoivent une formation et un entraînement spécifiques pour contribuer aux missions de leur ministère de rattachement. La préparation et l'emploi des forces relèvent des prérogatives de chacune des chaînes opérationnelles concernées.

« La garde nationale concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire » (1). À ce titre, elle répond à trois objectifs :

- accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français ;
- apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse ;
- favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

11.1.2 — La gouvernance de la garde nationale et du conseil supérieur de la réserve militaire

Le comité directeur (CODIR) de la garde nationale, coprésidé par les ministres des armées et de l'intérieur, contribue à la définition des politiques conduites au titre de la garde nationale en termes de recrutement, d'attractivité, de développement de partenariats et de communication. Il est assisté par :

- un conseil consultatif, chargé d'émettre des avis et des recommandations sur les politiques conduites au titre de la garde nationale, à l'exclusion de l'emploi et de la préparation opérationnelle ;
- un secrétariat général de la garde nationale (SGGN), chargé de proposer les décisions relevant de la compétence du CODIR et de suivre la mise en œuvre des décisions prises.

Le SGGN a été mutualisé avec le secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) et reprend l'essentiel des missions confiées auparavant au CSRM. Ce dernier conserve néanmoins un rôle spécifique, notamment pour traiter des questions relatives à la réserve militaire, sans qu'il y ait toutefois de consultation obligatoire sur les projets de textes statutaires. Le CSRM assure également la bonne coordination des politiques en matière de réserve citoyenne de défense et de sécurité, lesquelles ne relèvent pas de la compétence de la garde nationale.

11.1.3 — Le partenariat avec les employeurs

Un partenariat spécifie l'engagement pris par

une entreprise auprès du ministère des armées pour soutenir la garde nationale et conduit à la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve opérationnelle.

Le code de la défense (partie 4, Livre II) formalise le partenariat entre le ministère des armées et les employeurs et permet d'apporter certaines contreparties à ces derniers.

Ainsi, les employeurs qui acceptent de mettre en œuvre des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi, signent une convention avec le ministère dont les objectifs sont de :

- faciliter la disponibilité et la réactivité des personnels ayant souscrit un ESR ;
- maintenir tout ou partie de la rémunération des réservistes pendant leur activité militaire ;
- resserrer les liens entre l'employeur et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du référent défense désigné dans la structure, interlocuteur direct du SGGN ;
- mettre en place le socle d'un partenariat durable permettant de développer d'autres domaines ou formes de coopération.

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier de plusieurs avantages, dont :

- l'attribution de la qualité de « partenaire de la défense nationale » ;
- l'assimilation de certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue et la récupération des coûts salariaux correspondants ;
- l'inscription à des formations et stages proposés par le ministère des armées ;
- la connexion au réseau des partenaires ;
- le développement d'autres domaines et formes de coopération avec le ministère des armées.

Afin d'encourager les entreprises à soutenir la politique de la réserve opérationnelle et à faciliter l'engagement de leurs employés au sein de la garde nationale, des mesures d'incitation ont été créées en sus de la politique de partenariat.

Ainsi, la mise à disposition par une entreprise de salariés réservistes pendant les heures de travail à titre gratuit au profit de la réserve opérationnelle des forces armées et des formations rattachées relevant du ministère des armées, comme celle de la gendarmerie nationale, ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés dans le cadre du dispositif

de mécénat en cas de maintien de tout ou partie du salaire de l'employé lors de ses périodes de réserve (2).



Depuis le mois d'août 2017, les sociétés de plus de 500 salariés facilitant les activités de réserve de leurs salariés peuvent faire valoir leur engagement dans leur soutien à la garde nationale, devant les agences de notation, au titre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (3).

11.1.4 — L'accès à la garde nationale

11.1.4.1 — Les conditions d'accès

La création de la garde nationale n'a pas entraîné de modification particulière des conditions d'accès, ni des règles imposées par les contrats d'ESR.

La garde nationale est accessible à tout candidat, femme ou homme, avec ou sans passé militaire, qui remplit les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ancien militaire engagé à titre étranger volontaire pour servir comme réserviste dans la légion étrangère ;
- être âgé d'au moins 17 ans et reconnu médicalement apte ;
- avoir rempli ses obligations au regard du service national (recensement, JDC) ;
- ne pas avoir été condamné à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, à une peine criminelle ou à la destitution ou à la perte de grade ;
- ne pas dépasser la limite d'âge (4).

11.1.4.2 — L'attractivité de la garde nationale

Au lendemain de la création de la garde nationale, le Président de la République a décidé la mise en place de mesures d'attractivité dans le but d'encourager l'engagement de la jeunesse au sein de la garde nationale, de fidéliser les réservistes et d'inciter les employeurs à faciliter l'engagement de leurs personnels.

Le décret n° 2017-328 du 14 mars 2017 vient clore une année de réflexion et conduit à la création de trois mesures d'attractivité financières dès 2017. Deux concernent spécifiquement les jeunes de moins de 25 ans, cœur de cible de la garde nationale (participation de l'État au financement du permis de conduire B et allocation d'études spécifique) quand la troisième (prime de fidélité) s'adresse à tous les réservistes, quel que soit leur âge. Ces mesures sont toutes soumises à conditions. Leur adaptation est à l'étude afin de les faire davantage correspondre aux attentes des jeunes réservistes.

Le décret n° 2017-606 du 21 avril 2017 relatif

Répartition des réservistes militaires sous ESR, par catégorie, par gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	TOTAL	%
TERRE	4 876	6 447	13 562	24 885	35,4
FEMMES	395	847	3 189	4 431	
HOMMES	4 481	5 600	10 373	20 454	
MARINE	1 791	3 053	1 408	6 252	8,9
FEMMES	322	385	577	1 284	
HOMMES	1 469	2 668	831	4 968	
AIR	1 454	2 317	1 988	5 759	8,2
FEMMES	152	429	777	1 358	
HOMMES	1 302	1 888	1 211	4 401	
GENDARMERIE*	1 884	22 623	4 676	29 183	41,6
FEMMES	120	4 411	1 660	6 191	
HOMMES	1 764	18 212	3 016	22 992	
SSA	1 630	1 684	11	3 325	4,7
FEMMES	488	1 067	7	1 562	
HOMMES	1 142	617	4	1 763	
SEA	48	67	91	206	0,3
FEMMES	5	5	23	33	
HOMMES	43	62	68	173	
DGA	78	0	0	78	0,1
FEMMES	10	0	0	10	
HOMMES	68	0	0	68	
SCA**	524	0	0	524	0,8
FEMMES	108	0	0	108	
HOMMES	416	0	0	416	
SID	18	0	0	18	0,0
FEMMES	1	0	0	1	
HOMMES	17	0	0	17	
TOTAL	12 303	36 191	21 736	70 230	100,0
FEMMES	1 601	7 144	6 233	14 978	21,3
HOMMES	10 702	29 047	15 503	55 252	78,7
%	17,5	51,5	31,0	100,0	

Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des réservistes militaires de la garde nationale sous ESR en décembre 2019.

Lecture : en décembre 2019, l'armée de terre compte 4 876 officiers réservistes sous ESR, dont 395 femmes et 4 481 hommes.

* Ensemble des gendarmes, y compris hors PMEAs.

** Aumôniers et commissaires.

aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité facilite, en outre, l'attribution par équivalence du certificat de qualification professionnelle « sécurité » pour les réservistes.

Le dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle permet également aux étudiants réservistes de bénéficier de modalités de validation des compétences acquises dans la réserve opérationnelle au titre de leur cursus et d'aménagement dans leurs études (5).

Enfin, les réservistes militaires peuvent désormais, au même titre que leurs camarades d'active, accéder gratuitement à l'ensemble des musées relevant du ministère des armées.

11.1.4.3 — La compatibilité des activités dans la réserve avec l'emploi du salarié

Les droits du réserviste, comme ceux de l'employeur, sont garantis par la loi. Les activités réalisées au titre de la garde nationale ne peu-

(1) Cf. décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016 modifié relatif à la garde nationale.

(2) Articles 238 bis et 244 quater N du Code général des impôts.

(3) Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

(4) Les forces armées recrutent des jeunes de 17 à 40 ans. La DGA, le SCA et le SEA recrutent à des limites d'âge plus hautes car ils recherchent des personnes bénéficiant d'une certaine expérience professionnelle. Dans ce cas, la limite d'âge est fixée à 50 ans pour les militaires du rang. Pour les sous-officiers et les officiers, elle est égale à celle des militaires d'active augmentée de 5 ans. Les limites d'âge des réservistes spécialistes et des réservistes de certains corps du SSA (praticiens de santé) sont augmentées de 5 à 10 ans au-delà de celles des cadres d'active, dans la limite de 72 ans (article L.4221-2 du code de la défense).

(5) Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.



vent porter préjudice à la vie professionnelle et sociale du réserviste. Le contrat de travail du salarié exerçant une activité au sein de la garde nationale pendant son temps de travail est suspendu durant cette période. Aucun licenciement ou déclassement professionnel, aucune sanction disciplinaire ne peuvent être prononcés à l'encontre d'un réserviste en raison d'absences liées à un engagement à servir dans la réserve.

Les réservistes reçoivent individuellement une affectation dans les états-majors, unités ou services, conformément au plan d'emploi arrêté par les états-majors et directions concernés, en fonction de leurs compétences militaires et/ou civiles.

11.1.5 — La composante militaire de la garde nationale

11.1.5.1 — Les effectifs

Voir graphiques

Les origines professionnelles des réservistes servant sous ESR sont variées. Ceux issus de la société civile représentent 51,0 % des effectifs, les anciens appelés du contingent et les anciens volontaires du service national, 13,4 % et les anciens militaires d'active, 35,6 %.

11.1.5.2 — Les types d'activité

En accord avec l'autorité compétente sur le lieu du futur emploi, le réserviste choisit la spécialité et la durée de son engagement dans l'une des armées, directions et services.

L'engagement est concrétisé par un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) qui précise notamment l'unité d'affectation et la durée de l'engagement souscrit.

Voir graphique ci-contre.

11.1.5.3 — La durée des activités

La mise en place de la garde nationale n'a pas apporté de modification particulière aux durées légales et réglementaires des activités de réserve.

La durée annuelle des activités à accomplir au titre de l'engagement à servir dans la réserve opérationnelle est déterminée conjointement par l'autorité militaire d'emploi et par le réserviste. Elle est au maximum de 60 jours par an, mais peut être prolongée jusqu'à 150 jours notamment pour répondre aux besoins des forces armées et des formations rattachées. Elle peut atteindre 210 jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale.

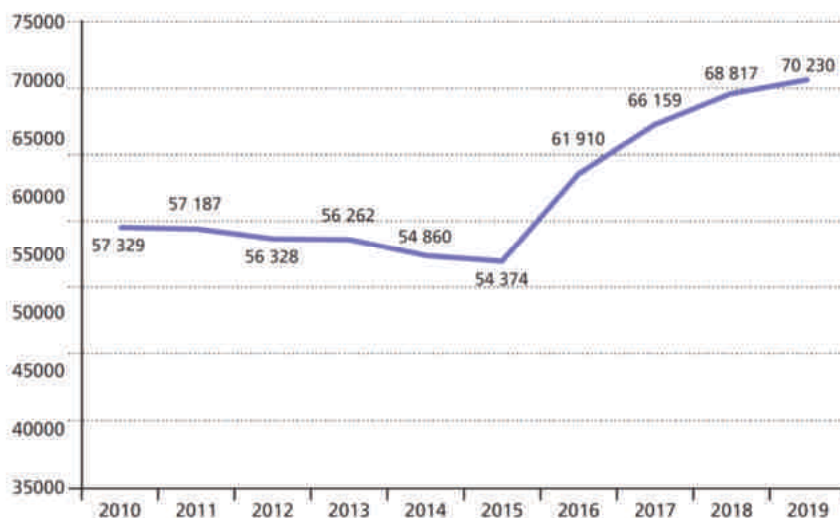
Les réservistes opérationnels effectuent des périodes d'activité selon un programme prévisionnel établi en concertation avec l'autorité militaire. L'activité annuelle peut être fractionnée en fonction des besoins et de la disponibilité de chaque réserviste.

Pour l'année 2019, les volontaires servant sous ESR ont accompli en moyenne 30,0 jours d'activité. Le nombre total de jours d'activité des réservistes s'élève à 2 104 213. La part des jours consacrés à des opérations extérieures (OPEX notamment) est de 1,9 %.

Voir graphique ci-contre.

Évolution des effectifs de réservistes militaires sous ESR sur 10 ans

En effectifs physiques

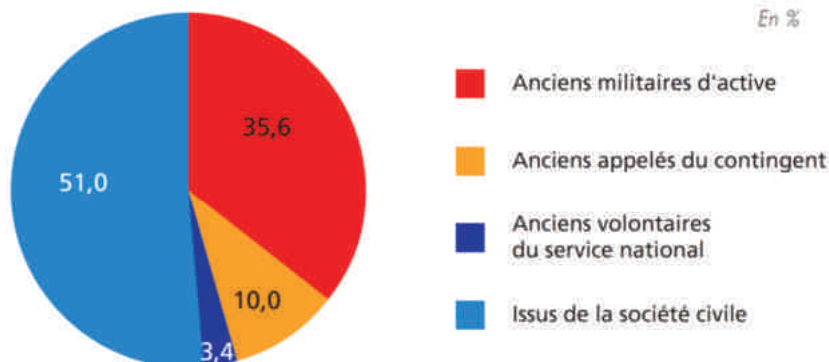


Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des réservistes militaires de la garde nationale sous ESR entre 2010 et 2019.

Répartition des réservistes militaires sous ESR, par origine

En %



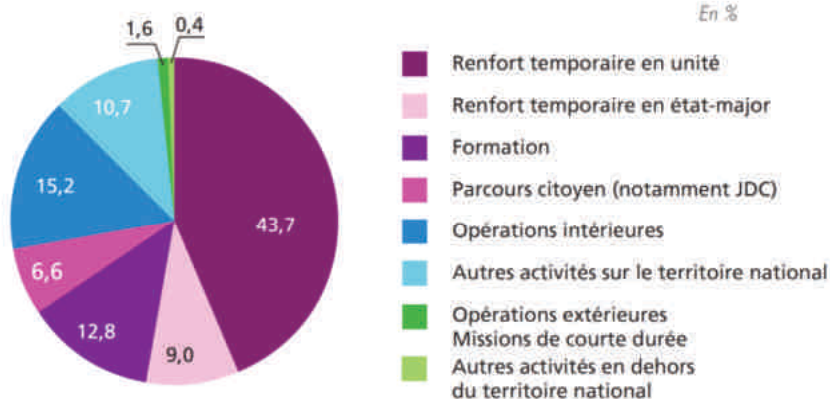
Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des réservistes militaires de la garde nationale sous ESR en décembre 2019.

Lecture : en décembre 2019, les anciens militaires d'active représentent 35,6 % des réservistes sous ESR.

Répartition des réservistes militaires sous ESR, par type d'activité

En %



Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des réservistes militaires de la garde nationale sous ESR en décembre 2019.

Lecture : en décembre 2019, 43,7 % des réservistes consacrent leur activité au renfort temporaire en unité.



11.2 — LA RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ

11.2.1 — Le principe

La réserve de disponibilité est composée de tous les anciens militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 années suivant leur départ des forces armées (6).

En cas de menace, l'appel de tout ou partie des réservistes soumis à l'obligation de disponibilité peut être décidé par décret en conseil des ministres (7). Ce contingent de réservistes peut également être rappelé, pour une durée d'un mois, renouvelable, en complément des effectifs militaires des réserves opérationnelles des forces armées, dans des situations exceptionnelles, en cas de mise en œuvre du dispositif de réserve de sécurité nationale (RSN) (8). À ce jour, elle n'a jamais été engagée.

L'article L.4211-5 du code de la défense précise que les réservistes ont la qualité de militaire quand ils exercent une activité pour laquelle ils sont convoqués en vertu de leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité.

(6) Article L.4231-1 du code de la défense.

(7) Article L.4231-4 du code de la défense.

(8) Article L.2171-1 du code de la défense.

11.2.3 — Les exercices de rappel d'anciens militaires

Les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité relèvent de la compétence d'un centre de rappel de la réserve de disponibilité. Implantés au sein d'emprises militaires, les gestionnaires assurent un suivi des effectifs dont ils ont la responsabilité, organisent l'accueil, l'incorporation et le soutien des réservistes rappelés, puis les répartissent dans leurs unités d'emploi.

La convocation pour vérifier l'aptitude ne nécessite pas le recours au rappel par décret.

L'article L.4231-2 du code de la défense précise ainsi que les anciens militaires peuvent être convoqués pour une durée qui ne peut excéder un total de 5 jours sur une durée de 5 ans.

Les forces armées organisent annuellement des exercices de rappel d'une partie de leur réserve de disponibilité afin d'estimer leur potentiel opérationnel, et de définir et améliorer les processus d'incorporation et d'emploi avec l'appui des directions et services de soutien interarmées (DIRISI, DRSD, SCA, SSA).

11.3 — LA RÉSERVE CITOYENNE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Constituée de volontaires agréés par une autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions de défense et de sécurité nationale, la réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS) a pour mission d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien armées-Nation.

L'expression « réserve citoyenne de défense et

Répartition des jours d'activité d'ESR, par gestionnaire

	JOURS RÉALISÉS	MOYENNE (JOURS/RÉSERVISTE)
TERRE	1 035 985	41,6
MARINE	241 724	38,7
AIR	236 601	41,1
GENDARMERIE*	475 400	16,3
SSA	83 911	25,2
SEA	7 706	37,4
DGA	1 724	22,1
SCA**	20 111	38,4
SID	1 051	58,4
TOTAL	2 104 213	30,0

Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des réservistes militaires de la garde nationale sous ESR en décembre 2019.

Lecture : en décembre 2019, les réservistes de l'armée de terre ont réalisé 1 035 985 journées d'ESR, soit en moyenne 41,6 jours d'ESR par réserviste.

* Ensemble des gendarmes, y compris hors PMEA.

** Aumôniers et commissaires.

de sécurité » a été consacrée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui en fait la première des réserves thématiques composant la réserve civile.

Ces réservistes sont des volontaires qui agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du service public. Ils se voient attribuer un grade à titre honorifique, qui ne leur permet pas d'exercer un commandement. Ils ne portent pas l'uniforme, à l'exception des réservistes citoyens de la marine et de la DGA qui, dans des circonstances particulières fixées par arrêté, peuvent y être autorisés.

La RCDS constitue un relais capital auprès de la société civile et offre un potentiel important de rayonnement vers la population. Ces réservistes sont des ambassadeurs au sein de la société civile pour les forces armées. Ils ont choisi de s'engager différemment des réservistes opérationnels. Ils peuvent être sollicités pour :

- mener des actions de communication, de relations publiques, de recrutement ;

- contribuer au devoir de mémoire ;

- fournir une expertise professionnelle de haut niveau, notamment dans le cadre de la cyberdéfense ;

- participer à des actions de sensibilisation et d'information sur l'intelligence économique et les questions de défense ;

- aider à la reconversion des militaires, ou s'impliquer au profit des jeunes de quartiers sensibles afin de les accompagner dans une démarche de citoyenneté (réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté).

En fonction des besoins des forces armées et des formations rattachées, l'autorité militaire peut faire appel aux volontaires de la RCDS pour les affecter, avec leur accord, dans la réserve opérationnelle. Les intéressés souscrivent alors un ESR.

Ce document est accessible en ligne
INTERNET > www.defense.gouv.fr/sga

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	TOTAL	%
anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité	7 634	40 585	50 169	98 388	100,0
FEMMES	1 052	6 276	10 277	17 605	17,9
HOMMES	6 582	34 309	39 892	80 783	82,1
%	7,8	41,2	51,0	100,0	

Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité en décembre 2019.

Lecture : en décembre 2019, 23 665 officiers de l'armée de terre étaient soumis à l'obligation de disponibilité pour la réserve, dont 258 femmes et 2 107 hommes.

volontaires de la réserve citoyenne de défense et de sécurité	5 337	390	23	5 750	100,0
FEMMES	1 048	58	7	1 113	19,4
HOMMES	4 289	332	16	4 637	80,6
%	92,8	6,8	0,4	100,0	

Source : secrétariat général de la garde nationale et du CSRM.

Champ : ensemble des volontaires de la réserve citoyenne de défense et de sécurité en décembre 2019.

Lecture : en décembre 2019, la RCDS compte 20 144 officiers de l'armée de terre, dont 409 femmes et 1 605 hommes.



NAISSANCE DU CHAR DE COMBAT par le LCL(R) Pascal WIERZBICKI

Depuis que l'homme fait la guerre, il cherche à être plus mobile, mieux armé et surtout se protéger. L'histoire le montre depuis l'antiquité. Les Hyksos utilisaient le cheval et l'arc composite pour vaincre les Egyptiens qui, eux-mêmes, ont créé la charrerie pour combattre les Hittites. Les soldats Perses et Assyriens se protégeaient déjà avec des armures et des boucliers robustes. Les grecs et ses hoplites adoptent la tactique de la phalange et les romains celle de la tortue. Vient ensuite

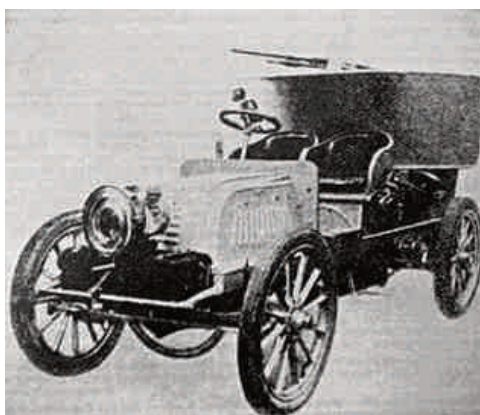


l'apparition des machines de guerre et notamment des tours d'assaut et de siège. Au 16^e siècle Léonard de Vinci dessine un modèle de char de combat sur roues. Mais l'idée trop avancée pour l'époque ne donne aucune suite.

En 1898, l'ingénieur allemand Frédéric Richard Simms, qui travaille pour le Royaume Uni, a l'idée de monter une mitrailleuse Maxim sur un quadricycle à moteur, protégée par une petite plaque de blindage léger. Ce véhicule surnommé "Motor Scout" est le premier véhicule armé à moteur.



En mars 1902, une société française travaille sur un modèle de véhicule motorisé armé et blindé. La compagnie Charron, Girardot et Voigt réalise un véhicule à partir d'une voiture de 50 chevaux-vapeur avec une tourelle circulaire blindée. Une mitrailleuse Hotchkiss est montée dans la tourelle. Le blindage a une



épaisseur de 7mm. La voiture peut atteindre la vitesse de 40 km/h.

Elle est présentée au "Salon de l'Automobile et du Cycle" de Bruxelles où elle remporte un vif succès auprès des observateurs militaires présents. Cependant, elle reste au stade de prototype car son coût de fabrication est jugé beaucoup trop élevé.



En avril 1902, Frédéric Richard Simms travaille sur un nouveau modèle. Il conçoit un véhicule entièrement recouvert d'une plaque de blindage de 6 mm d'épaisseur et armée de 2 mitrailleuses Maxim montées dans 2

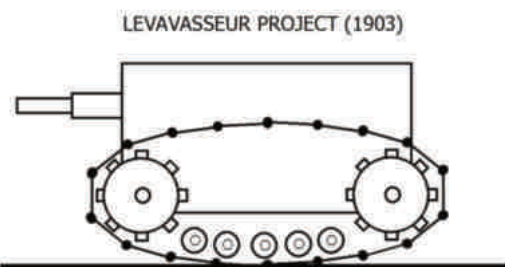
tourelles pouvant tourner sur 360°. Il est équipé d'un moteur à essence Daimler d'une puissance de 16 chevaux-vapeur pouvant lui faire atteindre la vitesse de 14,5 km/h. Ce véhicule surnommé "Motor War Car" est le premier véhicule blindé et armé au monde.

En 1903, le capitaine Léon René Levassueur, polytechnicien et officier d'artillerie, avec son « projet de canon autopropulseur » resté dans les mémoires sous le nom de « projet Levassueur », propose :

D'établir une pièce de campagne automobile susceptible de parcourir tous les terrains accessibles aux voitures attelées et qui assure au personnel et aux organes de mouvement une protection complète contre le tir fusant et la balle d'infanterie ;

La mobilité nécessaire à ce projet est obtenue, dans le projet dont il s'agit, par l'emploi d'un dispositif équivalent à des roues de très grand diamètre.

Ce dispositif, appelé « roues articulées », consiste en une sorte de jante composée de voussoirs réunis entre eux par des boulons autour desquels ils peuvent tourner et munis d'une liaison élastique tendant à appliquer l'une contre l'autre les faces voisines de deux voussoirs. Les faces des voussoirs qui reposent sur le sol forment la semelle de la roue, et les faces opposées un chemin de roulement. Ces deux faces sont cylindriques et concentriques. Celles qui forment la semelle ont un rayon de quatre mètres. Elles constituent deux surfaces continues quand les voussoirs sont jointifs. Une caisse repose par l'intermédiaire de galets sur les chemins de roulement de deux roues articulées identiques. Les galets sont disposés pour laisser aux roues leur forme naturelle. En dehors de ces galets de roulement, la caisse porte de chaque côté deux galets d'entraînement dont les dents engrènent avec les boulons des voussoirs. Ils sont activés par un moteur à pétrole de 80cv. La caisse en tôle d'acier à l'épreuve des balles, porte une pièce de 75 sur affût spécial. Elle transporte un chef de pièce, trois servants et des munitions.



Les « roues articulées » sont les ancêtres des chenilles. Il devait être blindé, armé d'un canon de 75 et propulsé par un moteur de 80 chevaux. Soumis au Comité général d'Artillerie où il fut étudié pendant deux ans, le projet Levassueur ne fut pas retenu, le comité jugeant la traction automobile moins fiable que la traction hippomobile.

Le capitaine Levassueur réétudia son projet en 1908 mais il fut à nouveau rejeté.

En 1906, en Amérique, l'industriel Benjamin Holt, qui construit des tracteurs agricoles, a l'idée de remplacer les roues par une chenille. Cette modification permet de répartir le poids du véhicule sur une plus grande surface et facilite les déplacements sur terrain boueux.





En 1912, l'ingénieur militaire Autrichien Günther Burstyn et l'ingénieur civil Australien Lancelot de Mole, présentent au ministère de la Guerre Britannique deux projets d'engins blindés à chenilles. Leurs projets sont chacun rejetés !

Jusqu'en 1914, quelques autres prototypes de véhicules blindés sont imaginés par les industriels du monde entier. Cependant, c'est la première guerre mondiale qui va accélérer leur développement...



Dès le 23 août 1914, le colonel d'artillerie et ingénieur militaire, Jean-Baptiste Estienne, déclare que " La victoire appartiendra dans cette guerre, à celui des deux belligérants qui parviendra le premier à placer un canon de 75 sur un véhicule capable de se mouvoir en tout terrain ". Il contribue, en outre, au développement de l'artillerie moderne et de l'aviation.

C'est alors que toutes les grandes marques automobiles se mettent à produire des automitrailleuses blindées mais celles-ci ne s'avèrent pas assez protégées et efficaces.



est construit et testé le 18 mars 1915. Si en effet, il parvient à traverser un réseau de fil de fer assez dense, il s'avère trop lourd, difficilement contrôlable et très lent. Il n'est pas donné suite. .

Jusqu'à la fin de l'année 1915, les recherches se poursuivent activement pour trouver enfin un véhicule qui puisse remplir à la fois toutes les exigences de la guerre moderne: pouvoir se déplacer aisément sur les terrains accidentés ; pouvoir résister aux projectiles ; être puissant ; ne pas être trop lourd ; et disposer d'armes puissantes.

Les Britanniques sont les premiers à produire un nouveau modèle de véhicule qui répond au mieux à toutes ces exigences. Depuis août 1915, ils travaillent dans le plus grand secret à l'élaboration d'un prototype surnommé " Lincoln Number 1 ".



Cet engin dispose de 2 grosses chenilles de modèle américain qui lui permettent de franchir des tranchées de 1 m de large. Un moteur de tracteur Foster Daimler de 105 chevaux lui permet d'atteindre la

vitesse de 6 km/h. Il dispose sur l'arrière d'une roue qui facilite la direction. Son blindage est réalisé à partir de plaques de chaudières. Son armement est théoriquement un canon de 40 mm mais ce prototype n'est muni que d'une tourelle factice. Son équipage est prévu pour 4 à 6 hommes.

Il est testé en septembre 1915 et présenté à Wilson Churchill, alors Premier lord de l'Amirauté. Ce prototype ne donne pas entière satisfaction car son déplacement sur le terrain est jugé encore trop limité.

Les recherches reprennent et un nouveau prototype basé sur le premier voit le jour à la fin de novembre 1915. Ce nouvel engin, surnommé " Little Willie ", est considéré comme le premier char moderne. Il est présenté pour la première fois le 3 décembre 1915. Le moteur et la coque sont identiques au prototype Lincoln mais il dispose de nouvelles chenilles plus performantes. La roue arrière de direction est conservée. La tourelle est remplacée par une armature rectangulaire. Son équipage est également prévu pour 4 à 6 hommes.



Les essais réalisés sont prometteurs car les performances établies sont supérieures au modèle Lincoln. Cependant, là encore, l'Amirauté souhaite la poursuite active des recherches, pour disposer rapidement d'un char de combat qui soit d'avantage maniable en terrain accidenté et qui puisse traverser des obstacles plus importants.

Les recherches se tournent alors vers une idée de chenilles qu'a eue quelques mois auparavant un correspondant de guerre, le lieutenant-colonel Ernest D. Swinton. Il a proposé le 15 septembre de la même année un système révolutionnaire de chenilles enveloppantes, et il a réalisé une maquette qu'il a présentée au comité. Il est recontacté et obtient carte blanche pour réaliser un prototype taille réel de son projet et le présenter le plus rapidement possible.



Le 2 février 1916, Ernest D. Swinton est en mesure de présenter au roi et à toutes les hautes instances du gouvernement britannique, un premier prototype qui est surnommé " Big Willie ".

Soucieux d'en garder le secret, les Britanniques proposent d'abord d'appeler ces chars « Water Carrier » (porteur d'eau), en proclamant qu'ils sont destinés au ravitaillement en eau de l'armée britannique de Mésopotamie. Plusieurs autres appellations sont envisagées avant que le colonel Swinton utilise le nom de « tank » (c'est-à-dire réservoir d'eau) en décembre 1915, afin de faire croire que le Royaume-Uni produit des réservoirs d'eau autotractés à destination du front mésopotamien.

Ce char, contrairement à ses prédécesseurs, est très imposant et possède des caractéristiques jamais égalées : longueur = 9 m 75, largeur = 4 m 30, hauteur = 2 m 41, poids = 28,45 tonne. Son blindage est composé de plaques de 6 mm, allant jusqu'à 12 mm en certains endroits. Il est équipé d'un moteur 6 cylindres en ligne de 106 chevaux, de marque Daimler, qui lui permet d'atteindre la vitesse 5,95km/h sur route. Ses réservoirs lui permettent d'avoir une autonomie de 38 km. Le système de roue de direction arrière est une fois de plus conservé pour faciliter ses rotations. Son armement est composé de canons de marine de 6 livres à tir rapide et de mitrailleuses Hotchkiss. Son équipage est prévu pour 8 hommes.



Cette fois ci, sa longueur impressionnante lui permet de passer facilement des réseaux de fil de fer très denses, des obstacles d'un mètre de haut et des tranchées de 4 m de large. De plus, son système de chenilles et sa puissance lui assure une aisance

sur tous terrains. De ce fait, il est tout de suite apprécié par l'Amirauté qui passe aussitôt une commande pour 40 exemplaires. Quelques jours plus tard, la commande est augmentée à 100 exemplaires, puis le mois suivant, à 150. Ce char renommé officiellement " Tank Mark 1 ", est le premier char moderne à être utilisé sur un champ de bataille. Il est produit en 2 modèles qui ne sont différents que par leurs armements, un modèle dit " Male " avec 2 canons de marine de 6 livres à tir rapide et 4 mitrailleuses Hotchkiss, un modèle dit " Femelle " avec uniquement 6 mitrailleuses Hotchkiss.

Le projet du char " Tank Mark 1 " supprime ainsi celui du char " Little Willie ", qui ne sera jamais produit. Cependant, ce sont les travaux entrepris sur " Little Willie " qui ont rendus possible la réalisation de ce dernier char, et ils ont permis de réaliser un grand pas en avant dans la technologie militaire sur les chars de combat.

Pendant l'été 1915, Estienne apprend qu'Eugène Brillié, ingénieur de chez Schneider et Jules-Louis Breton, alors membre du parlement, ont commencé le développement d'un véhicule destiné à ouvrir un chemin dans les barbelés, basé sur le châssis du tracteur à chenilles Holt observé au terrain d'exercice du Royal Engineer Corps à Aldershot. Convaincu de l'avenir militaire de l'emploi de ces engins, il multiplie les démarches épistolaires auprès de Joffre et finit par rencontrer le chef d'état-major adjoint de celui-ci, Janin, le 6 décembre pour lui exposer ses idées sur la création d'unités de char d'assaut. Le 20, Estienne rencontre Louis Renault, pour le convaincre de produire un char léger, mais ce dernier refuse dans un premier temps car il consacre tous ses moyens à la production de munitions. Mi-janvier 1916, après une nouvelle série d'essais avec le tracteur Holt et une rencontre entre Estienne et Joffre le 18, ce dernier décide le 31 janvier de commander quatre cents chars Schneider CA1.



Un premier prototype nommé " cui-rassé terrestre " est présenté au début de janvier 1916. Ses caractéristiques sont : longueur = 6 m 32, largeur = 2 m 05, hauteur = 2 m 30, poids = 12,5 tonnes. Il est muni de 2 chenilles. D'un

moteur 4 cylindres de 60 chevaux à 3 vitesses pouvant lui faire atteindre la vitesse de 4 km/h. Son blindage est composé de plaques en acier trempé de 11 mm, conçue pour arrêter une balle de fusil Mauser à 150 m. Son armement se compose d'un canon de 75 mm court Schneider, monté à l'avant droit, pouvant tirer à 600 m ; et de 2 mitrailleuses Hotchkiss sur chaque flanc, protégées chacune par des boucliers hémisphériques. A l'avant et sur les côtés, des fentes horizontales fermées par les volets réglables permettent une bonne visibilité. Sur l'avant, un grand éperon métallique est disposé pour permettre à la fois de rabattre les obstacles sous les chenilles, et d'empêcher que le char bascule vers l'avant. Son équipage est formé de 6 hommes, le chef de char, l'adjoint, le pilote, le canonnier et 2 mitrailleurs. Suite à sa phase de test, une commande est passée par le Grand Quartier Général pour la fabrication de 400 chars livrables le plus rapidement possible. Le char prend alors le nom officiel de char Schneider.

Février 1916 voit la construction des premiers prototypes d'engins de franchissement de tranchées en utilisant deux tracteurs Holt. Le 17, l'engin est prêt et essayé à Vincennes et, le soir même, la société Schneider commence la construction des quatre cents engins commandés par Joffre.

Le 16 juillet, Louis Renault annonce à Estienne qu'il est revenu sur sa décision et que sa compagnie développe un char léger. En août, Estienne fait le voyage à Londres avec Jules-Louis Breton pour essayer de convaincre les Britanniques de n'employer leurs chars que lorsque ceux des Français seront prêts. Mais leur mission échoue et l'armée britannique engage, dès le 15 septembre, des chars Mark I.

Au début de l'été 1916, une grande offensive franco-britannique est prévue dans la Somme, entre Arras et l'Oise. Le général Douglas Haig, qui commande les forces britanniques en France prévoit une percée fulgurante des lignes allemandes. Il réquisitionne les 60 premiers chars Tank Mark 1 de disponible.

Le colonel Jean-Baptiste Eugène Estienne, qui ne dispose pas encore de son char Schneider, car il est encore en pleine production, tente de convaincre de général Haig de différer l'emploi de son modèle anglais. Il souhaite en effet que Britanniques et Français inaugurent en même temps cette nouvelle arme sur le champ de bataille afin de bénéficier d'un effet de surprise total. Cependant, Haig ne plie pas et dans le plus grand secret, une 50e de chars Tank Mark 1 traverse la Manche et est acheminée au plus près du champ de bataille de la Somme. Cette unité de char est commandée par le général Ernest Dunlop Swinton.

Le 15 septembre 1916, alors que la bataille de la Somme est commencée depuis le 1er juillet, débute la première bataille d'infanterie appuyée par des chars de combat. Au sud de Bapaume, au nord-est de Flers, 21 chars Tank Mark 1 s'engagent aux côtés des 9 divisions d'infanteries britanniques et des 2 divisions canadiennes qui participent à l'attaque. Il faut dire que sur 49 chars prévues initialement, seuls 32 ont pu rejoindre les lignes de départ et uniquement 21 sont parvenues à s'élancer à l'heure H, les autres sont tombés en panne.

Grace à quelques chars qui progressent à la vitesse d'un homme au pas, une division britannique parvient à progresser de plus de 3 km et une division canadienne s'empare du village de Courcellette. La progression dans ces secteurs n'est stoppée que par des bois que les chars ne peuvent pénétrer.

Dans les autres endroits du front, de nombreux chars tombent en panne et d'autres sont immobilisés par les tirs de l'artillerie Allemandes. Après 10 jours de combats, les conclusions sont très mitigées. L'apparition des chars a indéniablement créé un effet de surprise dans les tranchées allemandes. Cependant, il n'a rien apporté de réellement décisif dans le résultat final.

Les causes sont multiples :

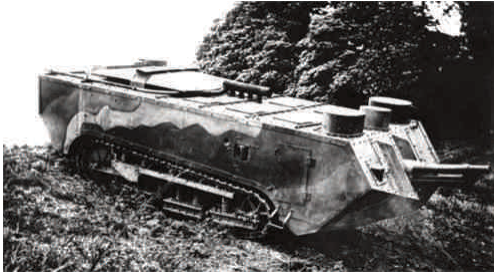
- Le champ d'attaque était très vaste, et les chars étaient trop dispersés. Une disposition plus concentrée en certains endroits du front aurait permis de meilleurs résultats ;
- Si les chars ont fait preuve d'une bonne efficacité une fois arrivés aux tranchées ennemis, ils se sont montrés très vulnérables lors de la traversée du no man's land. Trop lent, trop sujet aux pannes, d'une manœuvrabilité trop mauvaise sur un terrain qui n'était pas adapté aux blindés.
- Le secret de l'opération a empêché tout entraînement des fantassins avec ces nouveaux véhicules. Les hommes n'étaient pas du tout préparés et l'effet de surprise causé sur l'ennemi a eu en partie le même effet sur eux.

En Angleterre, cette première attaque avec l'assistance des chars d'assaut est considérée comme un véritable échec. Au point que la confiance que l'on a mise en eux est ébranlée, au plus grand plaisir des généraux les plus conservateurs qui n'ont cessé de dire que cette arme n'apporterait rien. Le général Ernest Dunlop Swinton est démis de ses fonctions et l'on tente d'annuler une commande de 1000 blindés en cours de fabrication. Pour couronner le tout, les Allemands sont parvenus à capturer un char Mark 1 durant l'attaque et ils travaillent déjà à la conception d'un projectile pouvant les détruire. De plus, cette capture pousse le ministère de la guerre allemand à missionner une commission chargée d'étudier l'utilité et la faisabilité d'un véhicule blindé.

En France, l'échec subi par les Britanniques ne décourage en rien le projet en cours. 400 chars d'assauts Schneider sont en cours de fabrication et l'on est impatient de les engager contre l'ennemi. Un nouveau projet voit même le jour au milieu de l'année 1916. Il a pour origine une discordance entre la société Saint-Chamond et la société Schneider qui ont toutes 2 le contrat de fabrication des chars Schneider. Suite à une dispute des 2 dirigeants, la société Saint-



Chamond annule ses engagements et se lance dans la conception de son propre char d'assaut.



Le char Saint-Chamond a exactement le même châssis et les mêmes chenilles que le char Schneider. Il dispose par ailleurs d'un canon de 75 mm long disposé au centre de

la partie avant. Un tel calibre oblige de rallonger d'au moins 2 m le compartiment avant. Il en résulte que le char est beaucoup plus lourd et imposant que le modèle Schneider. Longueur = 8 m 70, largeur = 2 m 70, hauteur = 2 m 40, poids = 22 tonnes. Pour pallier à son poids important, il est doté d'un moteur à essence 4 cylindres Panhard et Levassor de 90 chevaux, qui lui permet d'atteindre sur route, la vitesse de 12 km/h. Sa transmission est électrique, ce qui rend la direction plus souple. Son blindage est formé de plaques de métal de 11 mm allant jusqu'à 19 mm par endroit. En plus du canon de 75 mm, il est doté de 4 mitrailleuses Hotchkiss de 8 mm. Son équipage est prévu pour 9 hommes, le chef de char, le chef de pièce, 2 canonniers, 4 mitrailleurs et le mécanicien. En septembre 1916, un premier prototype est présenté au ministre de la guerre.

Plusieurs constats sont faits. Il est mieux armé et offre une meilleure protection que le char Schneider. Il est plus spacieux et permet une meilleure visibilité. Cependant, ses qualités tout terrain sont plus mauvaises, son nez très long s'enfonce facilement dans les reliefs du terrain. Malgré cela, une commande est passée pour 400 exemplaires.

Malgré le résultat mitigé obtenu par les premiers tanks britanniques, leur engagement déclenche une euphorie qui permet d'accélérer le développement des forces blindées françaises. Le 30 septembre, le colonel Estienne est nommé directeur de "l'artillerie spéciale". Il reçoit ses deux étoiles de général de brigade le 17 octobre. Il installe le camp de base de la nouvelle arme dans la clairière de Champlieu, dans la forêt de Compiègne et lui donne ses premiers règlements et traditions, issus de celle de l'artillerie. Le 27 novembre, il adresse au Grand Quartier général une demande de 1 000 chars légers mitrailleurs qui pourraient être construits par Renault. Du fait de l'opposition du général Mouret, inspecteur du service automobile, la commande est délaissée par le ministre de l'armement et le général Estienne doit, de nouveau, intervenir pour la sauver. Il réussit à faire accepter l'achat de 150 chars le 22 février 1917.



En Allemagne, la commission en charge d'étudier la création d'un char d'assaut depuis novembre 1916, est enfin en mesure de présenter un projet. Le prototype en question se nomme A7V. Une démonstration est réalisée au Kaiser

Guillaume II le 19 juin 1917. Ce dernier valide le projet et passe commande pour une centaine d'exemplaires.

Le char A7V est un mastodonte de 18 tonnes, longueur = 7 m 35, largeur = 3 m 06, hauteur = 3 m 35. Cette forteresse montée sur chenille est armée sur l'avant, d'un canon de 57 mm avec 300 à 400 obus à bord, pouvant tirer à 6400 m, et de 6 mitrailleuses MG80 avec 40 à 60 caisses de bandes contenant chacune 250 cartouches, soit 10 000 et 15 000 coups. Le char est équipé de 2 moteurs Daimler-Benz 4 cylindres en ligne de 100 chevaux chacun, lui permettant d'atteindre la vitesse de 16 km/h. Son blindage est constitué de plaques de

métal allant de 16 à 30 mm. Son équipage est constitué de 18 hommes, le commandant, le pilote, le tireur et le chargeur du canon avant, les 12 mitrailleurs et les 2 mécaniciens.

La production débute mais dore et déjà, les généraux Allemands savent qu'elle sera longue et que le premier char A7V ne sera pas disponible avant plusieurs mois. Par ailleurs, la bataille de Cambrai a permis à l'Allemagne de capturer de nombreux char britanniques Mark IV abandonnés sur le terrain. Ils sont acheminés vers l'arrière et une grande opération de remise en état est entreprise.

En 1917, le général français Nivelle, prévoit une offensive au Chemin des Dames, sur le front de la Somme, en Picardie. C'est l'occasion tant attendu



pour utiliser pour la première fois, le char Schneider. L'offensive est fixée au 16 avril. Quelques jours avant le jour J, les engins sont rassemblés au sud-ouest du village de Cuiry-les-Chaudardes, proche de la ligne de front. Le 16, 128 chars divisés en 2 groupes s'élancent aux côtés des fantassins.

Dès le début de l'action, plusieurs chars s'enlisent ou tombent en panne. Les autres poursuivent leur progression sous l'artillerie Allemande. Trop peu maniables et trop vulnérables, ils sont nombreux à être touchés avant d'atteindre les tranchées ennemies. Leurs occupants sont brûlés vifs.

Le bilan est dramatique, 52 chars ont été touchés par l'artillerie ennemie, dont 35 qui ont pris feu. 21 chars sont, soit tombés en panne, soit se sont enlisés et sont restés immobilisés sur le terrain. Sur 720 officiers et hommes d'équipage, 180 ont été tués, blessés ou portés disparus.

Cette attaque se solde donc par un cuisant échec, les chars n'ayant pu accomplir que le simple rôle d'accompagner l'infanterie.

Dans les conditions réelles de combat, dont vient d'être engagé le char Schneider, plusieurs défauts sont mis au jour (ou tout du moins, deviennent problématiques) :

- Le blindage ne résiste pas à un certain type de balle allemandes, les balles de type K. Un sur-blindage composé de plaque de 40 mm est donc appliqué par-dessus l'original.
- L'habitacle s'avère peu ventilé et le champ de vision restreint, ce qui rend le char difficile à manœuvrer.
- Les réservoirs à essence placés à l'intérieur de l'habitacle sont très dangereux. C'est en majorité pour cette raison que tant de chars ont pris feu durant l'attaque. Ils sont déplacés à l'extérieur, à l'arrière du char. De plus, une porte d'évacuation est ajoutée sur le côté gauche.

Pour les 70 chars encore en usine, ces améliorations sont réalisées sur la chaîne de montage. Pour les chars déjà en service, le travail se fait dans les dépôts. Ces opérations s'achèvent en juillet 1917.

Le 5 et 6 mai 1917, c'est au tour du char Saint-Chamond de passer son baptême du feu. 4 unités de 4 chars Saint-Chamond participent à l'attaque du moulin de Laffaux, dans l'Aisne. Cette action s'inscrit dans l'offensive du général Nivelle au Chemin des Dames. Leur mission est double, accompagner les fantassins, qui cette fois-ci, ont reçu un entraînement sur le combat avec chars, puis, nettoyer un point fortifié du plateau de Laffaux. La tâche est ardue car le terrain ne se prête pas à la manœuvre de blindés : Bordé d'un côté d'une pente abrupte, et de l'autre, d'un bois assez dense, l'espace praticable ne fait qu'un kilomètre de large environ. Cependant, les positions de départ ont été choisies de sorte à ce que les chars aient le moins de distance à parcourir pour atteindre les positions ennemies.



L'opération se déroule de manière assez satisfaisante puisque le plateau parvient à être pris en quelques heures. Néanmoins, les chars montrent de nouveaux leurs faiblesses. Bien qu'ils participent pleinement au succès de l'opération, par les tirs de leur canon de 75 mm, 15 sur 16 finissent par s'embourber devant les tranchées Allemandes.

Comme pour le char Schneider, plusieurs défauts sont mis au jour :

- Il est constaté que les chenilles sont trop étroites et cela abaisse le nez de l'appareil. C'est en partie pour cette raison que l'avant, très lourd, s'enfonce facilement dans les reliefs du terrain. Cela rend également le char très difficile à conduire et très instable, allant jusqu'à donner le mal de mer à l'équipage. Pour résoudre ces problèmes, les patins des chenilles sont élargis de 326 à 500 mm, et le nez est rehaussé. Cette modification améliore au passage la visibilité du pilote.
- Le toit plat a le défaut de retenir les grenades à manche que les Allemands lancent sur le char. Il est donc incliné afin que les grenades roulent et retombent.
- Le canon de 75 mm long est remplacé par un canon de 75 mm modèle 1897 plus performant. Ce dernier tire un obus shrapnel de 7,2 kg à une vitesse de 539 m/s et à une distance de 6850 m. Un équipage bien entraîné peut tirer 30 obus par minutes.
- La direction électrique chauffe assez rapidement, et le char peut tomber en panne. Des améliorations y sont apportées.

Durant le premier semestre de l'année 1917, les Anglais qui ont suivi les offensives françaises au Chemin des Dames, reprennent confiance en leur char Mark 1. Ces derniers engagements ont mis en évidence un fait simple, plus les chars sont employés massivement, plus les percés sont efficaces et moins l'infanterie subit de pertes. Les Britanniques se lancent donc dans une série de modifications de leur char afin de les rendre plus performants : Un nouveau blindage plus épais est appliqué, formé de plaques de 14 mm au lieu de 12 mm. Il résiste mieux aux derniers projectiles allemands ; Le réservoir d'essence blindé est placé à l'extérieur ; Le confort est amélioré avec de nouveaux appareillages, une meilleure aération, l'ajout d'emplacements pour des caisses de rations et d'eau potable.

Toutes ces modifications donnent successivement naissance aux chars " Tank Mark 2 ", " Tank Mark 3 " puis " Tank Mark 4 ", ce dernier étant disponible dès le mois de mai 1917.

Par ailleurs, quelques chars Mark 4 sont convertis en chars radio avec de puissants appareils de transmissions, et d'autres sont désarmés et transformés en chars de ravitaillement.

En juin, le général Haig prépare une grande offensive dans les Flandres. Il prévoit d'engager 75 Tank Mark 4 dans l'attaque du village de Messines, au sud d'Ypres. Leur mission est de soutenir l'infanterie en nettoyant les nids de mitrailleuses. L'attaque est prévue pour le 7 juin 1917.

Le 6 juin, les chars qui doivent participer à l'attaque prennent leur position de départ. Le 7 juin, à 7 h du matin, ils s'élancent sur le no man's land. Réduisant au silence la plupart des mitrailleuses qui n'ont pas été détruites pendant le tir de préparation, ils permettent aux fantassins de progresser rapidement. En 2 heures seulement, les premières et les secondes lignes allemandes sont atteintes. A 15 h, le village de Messines est repris.

Durant cette attaque, la coordination entre l'infanterie et les chars a été parfaite. Même les quelques chars qui se sont embourbés durant la progression, ont pu poursuivre leurs tirs et ont fourni un point d'appui très utile aux fantassins.

Les chars britanniques ont donc enfin prouvé que leur rôle, lors des attaques, pouvait être très important, et même décisif. En Angleterre et en France, ce succès redonne espoir aux officiers les plus fervents de cette arme, tel que le général Jean-Baptiste Eugène Estienne en France. Ils "remontent aux créneaux" et réclament à leur quartier général que les chars soient employés massivement lorsque les attaques se déroulent sur des terrains relativement plats. Ils demandent également que l'on donne aux blindés un rôle plus important que le simple soutien à l'infanterie.

Du côté français, leur vœu est exaucé le 23 octobre 1917, lors de l'attaque du plateau de Malmaison, à l'est du moulin de Laffaux, dans l'Aisne. 30 chars

Schneider et 38 chars Saint-Chamond sont missionnés pour participer à l'opération. Ils doivent progresser sur un front de 12 km de large, entre Ostel et Vauxaillon, soutenir l'infanterie, puis prendre le fort de Malmaison.

Après une intense préparation d'artillerie qui dure 6 jours, les fantassins et les blindés s'élancent à 5h15 du matin. En 1h15, les tranchées allemandes de première ligne sont prises avec de nombreux prisonniers. L'effet de surprise a été total, ce qui a engendré une baisse de moral chez l'adversaire.

Le lendemain, à 6 h du matin, aux côtés du 4e Zouaves, du 75e R.I. et du 17e B.C.P., les chars Schneider s'emparent du fort de Malmaison, des ravins de Fruty et de Vaudesson et atteignent le plateau de Chavignon.

Le 25, Le 14e corps d'armée soutenus par les Saint-Chamond reprend les villages de Pinon, de Pargny et de Chavignon et Les Bruyères.

Dépassés par les événements, les Allemands préfèrent abandonner les positions qu'ils tiennent encore sur le plateau du chemin des Dames.

Cette victoire a un effet retentissant pour l'opinion publique française, car elle représente la première grande victoire depuis le début de l'offensive du Chemin des Dames, symbole des massacres de l'année 1917. De fait, elle retourne l'opinion en faveur des blindés. De nouveaux crédits sont accordés pour en particulier, en France, concevoir un nouveau type de char plus léger et plus maniable, le char Renault FT17.

Du côté britannique, une offensive est prévue en novembre 1917 sur Cambrai, dans le Nord-Pas-de-Calais. Elle est parfaite pour une attaque de blindés car le sol crayeux est dur et relativement plat. Il est donc indispensable que les chars y participent en grand nombre.

L'objectif est vaste : réaliser un percé dans les lignes allemandes par une attaque concentrée entre le canal du Nord et le canal de Saint-Quentin, soit un front de 8 km de large ; progresser vers la ville de Cambrai, l'encercler et la reprendre ; graver la crête de Bourlon ; et avancer au nord-est sur la ville de Valenciennes. Le premier jour, plus de 350 chars de combat Mark IV doit prendre part à l'attaque. Ils doivent être rejoints les jours suivants par 476 chars supplémentaires. Ils ont été équipés tout spécialement de grappins pour sectionner les réseaux de fil de fer et de gros fagots de bois pour combler les tranchées et les passer plus facilement. Ils seront accompagnés de 19 divisions d'infanterie et de 14 escadrilles d'aviation. Le 20 novembre, à 6 h 20, les chars s'élancent, suivis des fantassins. Contrairement à toutes les autres attaques, il n'y a pas eu de préparation d'artillerie afin que l'effet de surprise soit complet, et que le terrain ne soit pas trop accidenté par les trous d'obus. La progression est assez rapide et la ligne allemande parvient à être percée en plusieurs endroits, sur une profondeur de 9 à 12 km. A la fin de la première journée, le bilan est assez concluant. Bien qu'un certain nombre de chars aient eu des pannes mécaniques, que d'autres se soient enlisés, et que d'autres furent détruits par les mortiers allemands, dans l'ensemble, un bon pourcentage de chars sont encore en état de combattre.

Les jours suivants, les chars de réserve entrent dans la bataille, qui se concentre à présent autour de la crête de Bourlon, à l'ouest de Cambrai. Cependant, les Allemands parviennent à injecter dans la bataille de nombreux renforts et à contre-attaquer avec force. Jours après jours, les soldats britanniques, à bout de force, se replient vers leurs lignes de départ. Les chars, qui n'ont plus les ressources nécessaires en carburant et en munitions pour poursuivre le combat, doivent être abandonnés. Le 7 décembre, les Anglais sont revenus à leur point de départ, à l'exception d'une petite zone autour d'Havrincourt, de Ribécourt et de Flesquières.

C'est un nouvel échec pour l'armée britannique, mais la prestation des chars de combat a de nouveau démontré la puissance qu'ils pouvaient avoir s'ils étaient convenablement utilisés.

Le même concepteur que le Mark IV met au point le Mark A Whippet (variété de chien lévrier) afin de pallier certains défauts comme notamment la mobilité. Ce char porte bien son nom car sa vitesse est de 14 km/h, soit deux à trois fois supérieure aux chars lourds.

Les premiers exemplaires sont livrés au mois de juillet 1917 et ils sont utilisés au feu pour la première fois en mars 1918.



L'équipage est réduit à trois ou quatre hommes et l'armement est en tourelle fixe et non en balcon. Le moteur est isolé à l'avant, ce qui augmente sensiblement le confort et réduit les risques d'accident. Par contre, il n'était pas très prudent de côtoyer de trop près les Whippets, car ils pouvaient facilement échapper des mains de leur conducteur.

Plusieurs faits d'armes ont été attribués aux Whippets. Ils ont été les chars anglais à infliger le plus de pertes aux allemands. C'était un très bon char pour l'exploitation des percées obtenues grâce aux chars Mark, vu sa vitesse plus grande que celle d'un homme à pied et vu son rayon d'action de plus de 100 km. Une unité de 7 chars a anéanti 2 bataillons allemands (2.000 hommes)

Un seul Whippet isolé derrière les lignes allemandes a circulé pendant neuf heures en détruisant une batterie d'artillerie, un ballon d'observation, le camp d'un bataillon d'infanterie et une colonne de transport allemand.

En avril 1917, le nouveau commandant en chef Robert Nivelle exige l'engagement de "l'artillerie spéciale", en appui de la 5e armée française près de Berry-au-Bac, le 16 avril, en dépit de l'opposition d'Estienne qui considère que l'action est prématurée. L'attaque est en effet un échec, avec de nombreuses pertes chez les équipages de chars : ce premier engagement malheureux peut avoir pour conséquence de provoquer la dissolution de "l'artillerie spéciale", mais le remplacement de Nivelle par Pétain sauve l'œuvre d'Estienne.

En France, l'avenir de "l'artillerie spéciale" est assuré. Depuis juin, fort de nouveaux crédits accordés au secteur des blindés, les recherches ont repris sur la conception d'un nouveau char. Le but étant de venir compléter la gamme des chars Schneider et Saint-Chamond. Le général Jean-Baptiste Eugène Estienne, qui porte à bout de bras le projet des chars français depuis le début de la guerre, a acquis une certitude, il faut que le char soit petit et léger pour répondre au mieux aux contraintes du terrain. Par ailleurs, un véhicule plus petit est moins coûteux à produire et l'on peut par conséquent, en produire un plus grand nombre. Il prend contact avec l'industriel automobile Louis Renault, et conçoivent ensemble, dans les usines Renault de Billancourt, le premier blindé léger français, le char Renault FT-17. En juillet 1917, un prototype est achevé. Ce petit char est révolutionnaire par sa conception. Il est notamment muni d'une tourelle pouvant pivoter à 360°. Ce système de tourelle sera utilisé sur la plupart des chars jusqu'à nos jours. Ses caractéristiques sont : longueur = 4 m 95,



largeur = 1 m 73, hauteur = 2 m 13, Poids = 4 tonnes. Son blindage est composé de plaques allant de 6 mm à 22 mm. Son armement est de 2 types, un modèle avec une mitrailleuse Hotchkiss de 8 mm et un modèle avec un canon de 37 mm SA18. Il est équipé d'un moteur essence Renault 4 cylindres de 40 chevaux pouvant lui permettre d'atteindre la vitesse de 12 km/h. Son autonomie est de 35 km. Son équipage n'est composé que de 2 hommes, le commandant/tireur et le pilote.

Comme tous les autres chars qui existent à cette époque, le char Renault FT-17 possède des qualités et des défauts. Ses qualités sont une grande robustesse et des chenilles très résistantes, un moteur puissant qui est séparé de l'habitacle par une cloison anti-feu, une bonne aération, un faible poids et une tourelle pouvant pivoter sur 360°.

Ses points faibles sont un manque cruel de suspension, qui rend la conduite très rude. Le conducteur doit faire preuve d'une grande agilité dans ses manœuvres, pour qu'en terrain accidenté, il ne soit pas soumis, lui et son commandant, à de violentes secousses. L'étroitesse de l'habitacle venant augmenter le risque de contusions ; Le manque de système de communication entre le pilote et le commandant/tireur. Lorsque le char est en marche, le bruit ambiant interdit tout dialogue, même par cris, entre les 2 hommes. Une parade est donc rapidement instituée entre le pilote, assis dans la partie avant du char, et le tireur, juste derrière lui, debout dans la tourelle. Ainsi, le commandant donne les ordres de changement de direction en appuyant d'un genou, ou de l'autre, sur le dos du conducteur. Il lui signifie un arrêt ou un démarrage en lui tapant sur le casque.



Suite aux tests, le char remporte un franc succès auprès des autorités qui sont séduites par le faible coût de production. Une première commande est passée pour 1000 exemplaires. Elle est rapidement portée à 1150, dérivée en 2 modèles, 650 chars avec canon de 37 mm et 500 chars avec mitrailleuse. Louis Renault se lance alors dans un gigantesque plan de production s'il veut honorer la commande dans les temps. Dans les mois qui suivent, il ne cesse de réclamer au ministre de l'armement, les matières premières et la main d'œuvre qualifiée, nécessaires à la fabrication. Cependant, les livraisons des plaques d'acier se font lentes et seulement 84 chars sortent des usines Renault entre août et décembre 1917.

Par ailleurs, le char Renault FT-17 a été examiné par les pays alliés, et il suscite beaucoup d'intérêt en Amérique et en Italie. Une licence est délivrée aux Etats-Unis au début de l'année 1918, pour la fabrication de 4800 exemplaires, dont 3600 pour l'armée américaine et 1200 pour l'armée française. En Italie, il est produit à 3000 exemplaires par Fiat dans une version "améliorée". Cependant, l'armée Italienne ne le percevra pas avant le début de l'année 1920.

Le premier engagement du char Renault FT-17 a lieu le 31 mai 1918 entre Betheny et Neuville, au nord de Reims. 5 chars viennent renforcer le 33e et le 53e régiment d'infanterie coloniale, et la 2e division Américaine. Grâce à leur concours, les Allemands sont repoussés de l'autre côté de la Marne. A la fin de l'attaque, les 5 chars sont hors de combat, 2 chars ont été touchés par un obus, 2 chars se sont renversés et le dernier est tombé en panne. Néanmoins, ils ont apporté une grande aide aux fantassins en progressant à leurs côtés sur



une grande distance, et en nettoyant le terrain au fur et à mesure, avec leur mitrailleuse.

Dans les jours qui suivent l'attaque, les Allemands entreprennent une mission de récupération et parviennent à ramener dans leur camp 2 des 5 chars Renault. Ils ont donc pour la première fois en leur possession 2 exemplaires de ce nouveau char. Les 2 blindés sont aussitôt envoyés vers l'arrière pour les étudier. De plus, les Allemands sont enfin prêts à engager au front, une unité de 5 chars A7V ainsi que quelques chars Mark IV capturés aux Britanniques en novembre 1917 et remis en état. Le premier engagement du char A7V a eu lieu le 21 mars 1918. 5 blindés attaquent le village d'Urvilliers, près de Saint-Quentin, au sud d'Arras. Lors de cette offensive, 63 divisions allemandes s'élancent sur un front de 80 km. A la fin des combats, les 5 chars sont toujours en état de marche mais ils ont montré leurs faiblesses : très peu maniable en terrain accidenté à cause d'un faible dégagement par rapport au sol et un centre de gravité trop haut, beaucoup trop lourd. Cependant, le char est très robuste.

Le 18 juillet, l'offensive franco-britannique de Villers-Cotterêts, dans l'Aisne, est la première attaque où les chars Renault sont employés massivement. 3 bataillons de chars Renault (soit 300 chars), ainsi que 5 groupements de chars Schneider et 2 groupements de chars Saint-Chamond, soit 470 chars, doivent soutenir les 11 divisions britanniques, les troupes d'assauts américaines, la première armée française et une aviation forte de 600 appareils. Le front d'attaque fait 55 km de large. Il est défendu par 8 divisions allemandes.

Le 18 juillet, à 4 h 30, les chars Renault s'élancent face aux tranchées ennemies, précèdent les troupes à pieds. A leur approche, de nombreux soldats Allemands se rendent sans combattre. Aux autres endroits, la résistance est écrasée.

A midi, les villages de Dammard, Belleau, Troesnes, Villers-Hélon, Chaudun et Vierzy sont reconquis.

Le soir, c'est plus de 17 000 prisonniers allemands qui ont été fait. Un record pour une seule journée de combat.

Le lendemain et les jours suivants, la ruée continue selon le même schéma. Le 28 juillet, après 10 jours de combat, le succès est total. Bien qu'environ 50% des chars ayant pris part à l'attaque ai été mis hors de combat, l'armée allemande a été rejetée à 15 km en arrière. Le char d'assaut est devenu l'arme maîtresse, et l'on ne conçoit plus une percée sans lui.

D'août à novembre, dans la Somme et au chemin des Dames, les offensives de l'entente se poursuivent avec l'emploi massif des chars de combat, atteignant le nombre de 2000 chars en ligne en novembre :

- Le char Renault FT-17 pour les Français et les Américains ;
- Le tout nouveau char Mark V pour les Britanniques et les Canadiens. Ce char est un char Mark IV amélioré. Il est plus puissant, avec une boîte de

vitesse et une direction améliorée. Il est doté d'une tourelle plus longue et de portes de flancs. Il est allongé de 1 m 80 pour faciliter plus encore le franchissement des tranchées. A chacune de ses offensives, les Allemands battent en retraite.

Durant ces mois, les Allemands emploient eux aussi à plusieurs reprises des chars A7V et des chars Mark 1, mais les pertes sont importantes car ils ne sont plus adaptés aux blindés que leur opposent leurs adversaires. De plus, ces pertes sont augmentées par le fait que certains char A7V ont pu être capturés par les Français, qui connaissent désormais leurs points faibles. Un représentant de l'état-major Allemand dira à propos des derniers mois de guerre : " Il n'y avait plus de possibilité de vaincre l'ennemi par suite de l'apparition sur les champs de bataille, d'un facteur décisif : le char d'assaut".



A la fin de la guerre, en octobre 1918, comme s'il n'était pas conscient de leur défaite proche, les Allemands conçoivent un nouveau char dérivé du mark IV britannique, le char A7V/U. C'est là encore un mastodonte de 40 tonnes, équipé de 2 canons de 57 mm et de 4 à 6 mitrailleuses. Il possède 2 moteurs Daimler développant 210 chevaux chacun, un blindage de plaque de 3 cm d'épaisseur et un équipage de 7 hommes. 20 exemplaires sont commandés mais un seul pourra être produit avant l'armistice. Il ne sera jamais employé. De par sa conception déjà dépassée, ce char était voué à l'échec.

Lieutenant-colonel (R) Pascal WIERZBICKI

Bibliographie

Kenneth Macksey and John H. Batchelor, Tank: A History of the Armoured Fighting Vehicle. New-York : Charles Scribner's Sons, 1970

Tankishness London Review of Books Vol. 22 No. 22 du 16 novembre 2000 par Peter Wollen (Une revue du livre sur les chars : The Progress of a Monstrous War Machine par Patrick Wright, couvrant en détail certains sujets comme le développement du premier char britannique ou l'influence des chars de combats dans notre culture)

Jean-Gabriel Jeudy, Chars de France, éditions E.T.A.I.

G. Forty, The World Encyclopedia of Tanks, éditions Lorenz Books, 2006

Brian Terence White, Tanks and other armored fighting vehicles, 1900 to 1918, Macmillan Company, 1970.

"Tank: Life and Times of a "Wonder Weapon" by Patrick Wright, on the BBC website

Site des Amis du Tank de Flesquières

The Tank Museum, Bovington (UK)

Musée des blindés, Saumur (F)





La réserve citoyenne (extrait de flashTERRE n°26)



FlashTERRE n°26

2021 - POLE RAYONNEMENT ARMÉE DE TERRE

ARMÉE DE TERRE

Missions de la réserve citoyenne de l'armée de Terre.

Composante de la réserve militaire, la RC-T est formée de volontaires agréés pour 3 ans par une autorité militaire de rattachement (AMR). Le réserviste citoyen de l'armée de Terre intervient en qualité de bénévole du service public de la défense. A ce titre, il s'engage librement, en dehors de son temps de travail et de ses activités habituelles, à mener gratuitement des actions autour de cinq enjeux importants pour l'armée de Terre :

- la promotion de l'esprit de Défense ;
- le développement de la résilience de la Nation ;
- le renforcement du lien entre la société civile et l'armée de Terre (recrutement et reconversion des femmes et des hommes, partenariat avec les institutions et entreprises ...) ;
- le rayonnement de l'armée de Terre dans la société civile ;
- l'appui à l'armée de Terre par l'apport d'expertises variées.

En pratique, les RC-T sont principalement employés pour des actions de rayonnement visant à renforcer le lien armée-Nation et à promouvoir l'esprit de défense. L'exploitation de compétences particulières au profit de l'armée de Terre est plus ponctuelle (exemple : musée des blindés de Saumur).

Physionomie (déc. 2020) de la RC-T.

La RC-T compte plus de 2150 membres aux profils assez variés. Le réserviste citoyen type est un homme (à 80%), cadre supérieur (à 44%), de plus de 50 ans (76%) et ayant été recruté comme officier (89%). 54% des effectifs des RC-T se concentrent dans les zones terre Île-de-France et Nord-Est.

Seuls 25% des RC-T sont affectés dans un organisme de l'armée de Terre. La grande majorité est en effet rattachée aux DMD et OGZDS

La gouvernance de la RC-T.

L'officier en charge des relations extérieures assure la gouvernance de la RC-T. Il s'appuie sur un comité de pilotage qui réunit annuellement les représentants du niveau zonal, du COM TN, de la DRHAT, deux AMR et trois RC-T.

Le PRAT est chargé de l'animation de la RC-T, sans pour autant se substituer aux AMR. La DRHAT assure le suivi et la gestion administrative. Les COM ZT, le COM EMSOME, le COM SMA déclinent à leur niveau la politique de la réserve citoyenne de l'armée de Terre.



Comment faire partie de la réserve citoyenne ?

Pour pouvoir vous engager dans la réserve citoyenne de défense et de sécurité, vous devez remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être français.
- Avoir au minimum 17 ans.
- Être en règle envers la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation.

Collaborateurs bénévoles du service public, les réservistes citoyens de défense et de sécurité sont des ambassadeurs de la Défense et de la gendarmerie. Ils ont choisi de servir en faisant bénéficier les forces armées et formations rattachées de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique local sans faire du métier des armes leur profession.

Un grade leur est attribué à titre honorifique. Ils ne portent pas l'uniforme, à l'exception des réservistes citoyens de la Marine et de la direction générale de l'armement. Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détiennent.

Le rôle central de l'autorité militaire de rattachement (AMR)

Sont AMR : les autorités militaires de l'AdT ou interarmées (directeurs d'administration centrale, commandant de la force terrestre (CFT), commandants supérieurs (COMSUP), autorités de niveau intermédiaires), le commandant du CDEC, le COM TN, les commandants de formation administrative (CFA) de l'AdT, les DMD, les représentations militaires à l'étranger.

- L'AMR est chargée du recrutement :

Les conditions d'admission dans la RC sont les suivantes : être de nationalité française, âgé de 17 ans au moins, en règle vis-à-vis des obligations du service national, exempt de toute condamnation à une peine criminelle ou ayant entraîné la perte des droits civiques ou d'interdiction d'exercer un emploi public. Les AMR sélectionnent les candidats et établissent les dossiers de demande d'agrément qu'elles transmettent à la DRHAT. Elles proposent un grade en adéquation avec l'expérience et l'âge du candidat, le renouvellement de l'agrément au regard des missions effectuées et la promotion éventuelle du réserviste.

- L'AMR est responsable de la gestion :

L'AMR doit animer l'activité de ses RC-T avec rigueur et bienveillance via des rendez-vous réguliers et simples : entretien individuel, participation aux événements majeurs de l'unité, remise officielle de l'insigne de grade à l'occasion d'une prise d'armes, envoi des publications de l'unité ...

- L'AMR est garante du bon emploi de ses réservistes citoyens :

A ce titre, l'AMR relaye les grands sujets de réflexion de l'AdT transmis par le niveau central. Elle est en charge de l'animation locale et valide les actions des réservistes citoyens qui leur en rendent compte. Elle s'assure de la bonne compréhension par le RC-T de son statut et de sa mission. Ainsi :

- l'emploi de RC-T en lieu et place de militaires n'est pas souhaitable. Par exemple, si un RC-T n'est pas fondé à s'exprimer devant du public pour présenter l'armée de Terre, une OPEX ou un régiment, il a toute légitimité pour s'exprimer sur son rôle et sur le lien armée-nation au côté d'un militaire d'active ou de réserve.

- les dérives éventuelles doivent être corrigées par les AMR, notamment si le RC-T utilise abusivement son statut (port de l'uniforme (non autorisé par l'AdT), usage dévoyé des réseaux sociaux...). Ces pratiques isolées constituent des dérives qui ne peuvent être tolérées et font peser sur l'AdT un risque réputationnel. Des rappels doivent donc être faits par les AMR. En cas de dérives renouvelées, une procédure de radiation doit être engagée.



La 13ème DBLE, en quelques dates et faits d'armes

La 13ème DBLE (Demi-Brigade de la Légion Etrangère) a été créée le 1er mars 1940 et s'est illustrée très vite au cours de la seconde guerre mondiale sur de nombreux théâtres d'opérations. Ce sera, dès mai 1940 la bataille de Narvik en Norvège qui fut une victoire. Après l'invasion de la France par les troupes allemandes, la 13ème DBLE fut déployée le 4 juin en Bretagne et le 21 juin, les légionnaires rejoignirent l'Ecosse et intégrèrent alors les FFL (Forces Françaises Libres). Le régiment participa au défilé du 14 juillet 1940 à Londres.

Bir Hakeim, les campagnes du Gabon et de Syrie, El Alamein, la campagne d'Italie, le débarquement en Provence (opération Dragoon) le 15 août 1944 et la bataille des Vosges auxquels participa la 13ème DBLE ont écrit en lettres de sang de très belles et glorieuses pages de l'histoire de France. Des chefs prestigieux à l'instar du Colonel Dimitri Amilakvari (Compagnon de la Libération), tué à El Alamein, d'officiers dont notamment le futur Maréchal Pierre-Marie Koenig et Pierre Messmer, futur Premier Ministre, tous deux également Compagnons de la Libération, eurent l'Honneur d'y servir pendant la seconde guerre mondiale entraînant leurs hommes "français non par le sang reçu mais par le sang versé" à faire montre de l'abnégation la plus absolue au Service de la Patrie. Parmi les nombreuses décorations qui ornent le drapeau de la 13ème DBLE, figure la Croix de la Libération qui lui fut décernée le 6 avril 1945. Après le second conflit mondial, le régiment fut ensuite déployé sur différents théâtres d'opérations extérieurs notamment en Indochine et en Algérie et s'y illustra sous l'autorité de chefs de corps charismatiques. Les Colonels Raoul Magrin-Vernerey, dit Ralph Monclar (Compagnon de la Libération) Dimitri Amilakvari, Gabriel Brunet de Sairigné



Dimitri Amilakvari



Raoul Magrin-Vernerey



Pierre Marie Koenig

(compagnon de la libération) tué en Indochine et Jules Gaucher, tué à Dien Bien Phu, qui commandèrent ce régiment donnèrent



Gabriel Brunet de Sairigné



Pierre Messmer



Jules Gaucher



Susan Travers



Hubert Germain

chacun leurs noms à une promotion de l'ESM Saint-Cyr. Le Maréchal Pierre-Marie Koenig donna son nom à une promotion de l'EMIA. Parmi tous ces héros qui portèrent Haut l'Honneur de la France, une femme, Susan Travers, s'est particulièrement illustrée au sein de la 13ème DBLE et notamment lors de la bataille de Bir Hakeim. Britannique et seule femme de la Légion Etrangère, surnommée "la Miss" et parmi les nombreuses décorations qui lui furent décernées, l'adjudant-chef Susan Travers reçut la Croix de Guerre 1939-1945 et fut élevée au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

La devise de la 13ème DBLE est "More Majorum" ce qui signifie "A la manière des anciens". Ce régiment d'élite a été fait Compagnon de la Libération et à titre individuel, 98 officiers, sous-officiers et hommes de troupe ont été faits Compagnons de la Libération dont 24 sont Morts pour la France.

Hubert Germain, 100 ans depuis août dernier et dernier Compagnon de la Libération encore en vie a servi au sein de la 13ème DBLE. Il participa aux combats de Bir Hakeim en mai/juin 1942. " Ses très belles qualités de chef " et avoir été " pour ses hommes un exemple constant de calme et de courage " lui valurent d'être cité à l'Ordre de l'Armée avant d'être promu au grade de sous-lieutenant en septembre suivant.

La 13ème DBLE est installée depuis 2019 sur le territoire de la commune de la Cavalerie dans le département de l'Aveyron.

Le Colonel Pierre-Henry Aubry est l'actuel Chef de Corps du prestigieux régiment

CF (R)
Jean-Louis Coville



Pierre-Henry Aubry

Hommages sur le pont Alexandre III

Au passage des convois funéraires, qui conduisent les dépouilles de nos soldats morts pour la France aux Invalides, une foule nombreuse se rassemble de chaque côté du pont Alexandre III à Paris, afin de leur rendre hommage, avant celui officiel, rendu par les plus hautes autorités de l'Etat.

Les représentants d'associations de réservistes sont nombreux pour s'incliner devant nos soldats qui ont donné leur vie pour la défense et les valeurs de la France.

Ce fut le cas, le 4 janvier 2021, pour honorer nos soldats tombés au champ d'Honneur, le maréchal des logis Tanerii Mauri, les brigadiers Quentin Pauchet et Dorian Issakhanian du 1er régiment de Chasseurs, tués le 28 décembre 2020 au Mali, puis le jeudi 7 janvier, pour le sergent Yvonne Huynh, 33 ans et le brigadier Loïc Risser, 24 ans, tous deux appartenant au 2e régiment de hussards de Haguenau, tués le 2 janvier 2021 lors de l'opération Barkhane au Mali.





Deux vétérans du commando Kieffer promus dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

Hubert Faure vient d'être élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur lors de la promotion du 1er janvier 2020.

Né le 28 mai 1914, quelques semaines avant le début de la Grande Guerre, la vie d'Hubert Faure se conjugue avec le XX^{ème} siècle. Son baccalauréat en poche, il s'engage dans l'armée en 1934, par patriotisme et devient rapidement sous-officier.

En septembre 1939, Hubert Faure sert sur la ligne Maginot au sein d'un régiment de cavalerie qui prendra part à la bataille de Montcornet dans l'Aisne, en appui de la division blindée du Colonel de Gaulle.

Fait prisonnier en juin 1940, Hubert Faure s'évade et rejoint son Sud-Ouest natal. Il intègre alors l'armée d'armistice et après l'appel du 18 juin, il rejoint un réseau de soldats résistants qui cachent du matériel militaire dans la perspective de la revanche à prendre sur l'ennemi.

En décembre 42, Hubert Faure décide de rejoindre l'Angleterre en passant par l'Espagne. Dès la frontière franchie, il est arrêté par la police espagnole qui l'interne dans un camp de prisonniers. En mai 43, il s'évade une nouvelle fois et traverse l'Espagne à pied. Arrivé au Portugal, il est à nouveau arrêté et emprisonné. Pris en charge par un représentant de la France Libre, il est libéré puis s'envole pour Londres où il s'engage en octobre 43 dans les Forces Françaises Libres. Il intègre alors le commando n° 4, les bérêts verts du capitaine de corvette Philippe Kieffer.

Après trois mois de rude préparation en Ecosse dans des conditions extrêmes tant sur le plan climatique que sur celui des entraînements intensifs, son unité rejoint Southampton fin mai 44 où elle est mise au secret.

Le 6 juin 44, les 177 hommes du commando Kieffer, qui ont l'honneur d'être les premiers à fouler le sol de France, débarquent sur «Sword Beach», sous un déluge de feu allemand. Ils seront les seuls français à avoir débarqué ce 6 juin 44 aux côtés de leurs camarades alliés.



Hubert Faure invité d'honneur à Bois-Colombes



Hubert Faure (collège A. de Vigny Courbevoie)

Au cours du Jour J, tous les officiers ayant été tués ou blessés sur la plage et après que le commandant Kieffer eut été lui-même blessé, Hubert Faure, à la tête de ses hommes, mène l'attaque jusqu'au casino de Ouistreham, transformé en bunker, qui est pris à l'ennemi.

Le commando gagne ensuite le célèbre Pegasus Bridge dont l'épisode sera notamment retracé dans une des scènes du film « Le jour le plus long ».

Blessé début juillet 44, Hubert Faure rejoint son unité mi-août date à laquelle il est promu officier. En octobre 44, il est blessé une nouvelle fois, ce qui ne l'empêchera pas de parti-

Léon Gautier (98 ans), qui est avec Hubert Faure le dernier survivant des 177 hommes du commando Kieffer à avoir débarqué le 6 juin 1944 sur Sword Beach lors du Jour J, a, quant à lui, été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Arrivé à Londres en juillet 1940, le quartier-maître Léon Gautier avait participé au défilé du 14 juillet 1940 à Londres devant le Général de Gaulle et le Roi Georges VI. En 1943 après des missions dans l'Atlantique, en Afrique et au Moyen-Orient, il intègre le commando Kieffer. Il participera à l'intégralité de la bataille de Normandie. Il sera blessé au cours du conflit. Après la guerre, il œuvre également inlassablement au devoir de mémoire notamment auprès de la jeunesse. L'école élémentaire de Colleville-Montgomery sur laquelle se trouve Sword Beach porte son nom. Léon Gautier a prêté son image à l'application mobile "soldat Léon" qui retrace son histoire.

L'élévation à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur décernée à Hubert Faure et celle de Grand Officier de la Légion d'Honneur décernée à Léon Gautier sont, à l'instar des multiples décorations qui ornent leurs poitrines, l'expression de la reconnaissance de la Nation pour l'œuvre qu'ils ont accomplie au service de la Patrie.



Le commando Kieffer, par le sacrifice et l'abnégation dont ont fait montre les hommes qui y ont servi, a signé une très belle page de l'Histoire de France. Cette histoire multiséculaire est notre bien commun. Inspirons-nous de leur exemple.

L'AOR 92 adresse à nos Grands Anciens, Hubert Faure et Léon Gautier, Héros de la France Libre, l'expression de son profond respect, rend un vibrant hommage au commandant Philippe Kieffer et adresse

une pensée amicale à sa fille Dominique Salvar-Kieffer qui œuvre inlassablement pour la mémoire de son père et des hommes qui ont servi au sein du commando Kieffer.

CF (R) Jean-Louis Coville
Auditeur de l'IHEDN

ciper, toujours souffrant et convalescent, à la libération de la Hollande.

A la fin de la guerre, il retournera à la vie civile pour reprendre des études supérieures qui lui permettront de devenir ingénieur des travaux publics.

A 106 ans, le lieutenant de vaisseau Hubert Faure continue à nous transmettre un témoin, le flambeau de la grandeur de la France éternelle, du devoir de mémoire. Il dédicace chaque année l'ouvrage sur le commando Kieffer récompensant les collégiens lauréats du Rallye Citoyen des Hauts de Seine et s'était rendu personnellement au collège Alfred de Vigny à Courbevoie pour remettre leur prix aux jeunes lauréats. Participant à l'une des cérémonies du 8 mai à Bois-Colombes il avait déposé une gerbe devant le Monument aux Morts de la commune. Notre Grand Ancien délivre ainsi un formidable message de paix et d'espérance dans les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui ont forgé notre Nation.



Léon Gautier entouré de commandos Marine



Cérémonies du 11 novembre 2020, 102^{ème} anniversaire de l'Armistice

Bois-Colombes

La cérémonie présidée par le Maire, Yves Révillon, s'est déroulée en comité restreint et ce en adéquation avec les règles sanitaires en vigueur mais l'émotion des participants était égale à celle des années précédentes pour rendre un vibrant hommage aux 1.400.000 soldats tombés au Champ d'Honneur pendant la Grande Guerre.

Les Couleurs furent hissées par deux pompiers puis le Maire lut les mots de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de Florence Parly, Ministre des Armées. Hommage fut ensuite rendu aux militaires français tombés au Champ d'Honneur au Mali au cours de l'année 2020. Leurs noms, cités les uns après les autres, furent suivis de la phrase "Mort pour la France". Puis il fut procédé aux dépôts des gerbes et ce successivement par Dominique Colombel, Maire-Adjointe, Christiane Drecq, Elisabeth Teboul, Gilles Chaumerliac, Maire-Adjoint et le sous-officier commandant le détachement de pompiers. Yves Révillon déposa la gerbe de la Ville accompagné d'élus et d'une jeune collégienne du Conseil Municipal des Jeunes.

La Marseillaise fut entonnée et la minute de silence respectée. Selon la tradition, les personnalités ayant participé au dépôt des gerbes saluèrent ensuite les sept porte-drapeaux qui pavoisèrent cette cérémonie. La police municipale assura la protection de la cérémonie.

Les participants se sont unanimement réjouis de la présence de Christophe Robin, Président du comité d'entente des associations patriotiques de la commune, touché il y a plusieurs mois par un grave accident de la vie et qui depuis suit une lourde rééducation. L'AOR 92 lui adresse ses sincères vœux de rétablissement.

CF (R) Jean-Louis Coville - Auditeur de l'IHEDN



Christophe Robin



CONSEIL D'ADMINISTRATION AOR92 depuis l'AG du 08 septembre 2020

Membres renouvellement en 2022 :

Philippe	BATAILLE	92160 ANTONY
Audrey	JENBACK	92360 MEUDON
Charles	NIKOLOV	75015 PARIS
Demba	DIALLO	92000 NANTERRE
Franck	BERTIN	92700 COLOMBES
Francis	BEGUIN	92500 RUEIL MALMAISON
Grégoire	ROUX	92200 NEUILLY/SEINE
Pedro	DA SILVA	75018 PARIS
Paul	GUILLAUD	92170 VANVES

Membres renouvellement en 2023 :

Alain	De MAISTRE	92400 COURBEVOIE
Olivier	CLOUP	92700 COLOMBES
Ghislain	MARCHAND	92230 GENNEVILLIERS
Guillaume	TROULLIER	92380 GARCHES
Sébastien	CABARET	92100 BOULOGNE
Gérard	THAUVIN	92210 ST-CLOUD
Emmanuel	NOMMICK	92100 BOULOGNE
Lise	FAGNIA	92600 ASNIERES

Membres renouvellement en 2021 :

Paul	RAKOTO	92370 CHAVILLE
Philippe	PATARIN	92380 GARCHES
Enguerrand	PELLETIER DOISY	92330 SCEAUX
Jean-Louis	COVILLE	92270 BOIS-COLOMBES
Jacques	FOGELMAN	92500 RUEIL MALMAISON
Hervé	THAUVIN	92210 ST-CLOUD
Yves	LAURENT	92150 SURESNES



Sceaux

En raison de la situation sanitaire et des directives nationales, la cérémonie



Discours de Philippe Laurent, maire de Sceaux, le 11 nov. 2020

nie du 11 novembre 2020, commémorant le 102^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et le 100^{ème} anniversaire du transfert du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, a eu lieu en comité restreint sans public ni porte-drapeaux.

Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, a prononcé un discours dans la salle Erwin GULDNER de l'Hôtel de Ville, en présence de Madame Chantal BRAULT, première Adjointe au Maire, d'un enfant du Conseil



Minute de silence devant le Monument aux Morts le 11 nov. 2020

d'Enfants et de trois présidents d'Associations Patriotiques de Sceaux : Anciens Combattants, Comité FNACA et Section AOR92.

Un dépôt de gerbes au Monument aux Morts, devant l'Hôtel de Ville, a clôturé la cérémonie.

Un enregistrement vidéo de l'intégralité de la cérémonie est disponible sur www.sceaux.fr/actualites.

Cne (H) Henri BACH

Rueil-Malmaison



De G à D :

Au micro, Francis Béguin AOR92, puis Jean-Pierre Dridit, Président du Comité ruellois du Souvenir Français, le colonel Jean-Baptiste Matton, DMD 92, Chef de corps du 8^{ème} RT, masqué par un policier, Jacques MARILOSSIAN, Député 7^{ème} circonscription, Patrick Ollier, Maire de Rueil, Président de la métropole du grand Paris, Rita Demblon, Conseillère Départementale, Lucien Philippe, récipiendaire Chevalier Légion d'Honneur, Denis Gabriel, Conseiller Régional Ile de France.

**Bulletin à découper
et à envoyer complété,
merci**

Année civile 2020 ou 2021
Rayer les cases correspondantes

Comme membre (au choix) :

AFFILIES UNOR

Actif 2020 2021 = 52 €
Bienfaiteur 2020 2021 ≥ 85 €
Actif R* 2020 2021 = 42 €
Actif RR* 2020 2021 = 32 €

Souhaitez-vous un reçu ? ☐ oui ☐ non Entourer les cases utiles

R* = réduite pour sous officier, officier de moins de 34 ans et jeune adhérent (<3ans) à une AOR
RR** = réduite pour les MDR : militaires du rang (décision prise en AG du 14 mars 2007)

AFFILIES FNASOR

Actif 2020 2021 = 30 €
Bienfaiteur ≥ 85 €
2020 2021

chèque "Euro" à libeller à l'ordre de "AOR 92" à envoyer au colonel (R) Franck Bertin 240 rue des voies du bois 92700 COLOMBES
Association reconnue d'utilité publique. Les reçus de l'année A, sont distribués en début de l'année A+1.



Bois-Colombes : cérémonies patriotiques

1er novembre 2020,
cérémonie au monument aux Morts
et au Carré Militaire de Bois-Colombes



La cérémonie présidée par Gilles Chaumerliac, Maire-Adjoint, représentant Yves Révillon, Maire de Bois-Colombes, qui s'est déroulée au cimetière de la Ville, débuta devant le Monument aux Morts par le dépôt de gerbe procédé par Christiane Drecq et Marie-Claude Kypeneck puis par celui de Gilles Chaumerliac accompagné du sergent-chef Alexandre commandant le détachement de sapeurs pompiers présents. Le cortège se rendit ensuite au Carré Militaire où les Couleurs furent hissées par deux sapeurs pompiers. Les gerbes furent déposées par Christiane Drecq et Marie-Claude Kimpeck puis par Gilles Chaumerliac accompagné du sergent-chef Alexandre et deux policiers municipaux. La cérémonie fut pavoisée par trois porte-drapeaux des associations patriotiques de la Ville qui furent salués par les personnalités ayant procédé aux dépôts des gerbes.

La cérémonie était sécurisée par un détachement de légionnaires, commandé par le lieutenant Philippe, appartenant à la 13ème DBLE (Demi-Brigade de la Légion Etrangère).



bulletin d'adhésion ou de renouvellement de cotisation de l'AOR 92

adresse 1

adresse 2

CP

Ville

tél fixe perso

tél mob perso

fax perso

Email priritaire

adresse1 prof

adresse2 prof

CP prof

Ville prof

tél fixe prof

tél mob prof

fax prof

Email autre



Bois-Colombes : cérémonies patriotiques (suite)

9 novembre 2020, 50^{ème} anniversaire du décès du Général de Gaulle

La cérémonie s'est déroulée le 9 novembre dernier au Mémorial Charles de Gaulle à Bois-Colombes sous la présidence d'Yves Révillon, Maire de la Ville. Le caractère restreint de cette commémoration s'est conjugué avec les dispositions relatives aux gestes barrières en vigueur. Quatre drapeaux pavaisaient la cérémonie.

La cérémonie débuta par le diffusion de l'enregistrement de l'appel du 18 juin puis il fut procédé aux dépôts des gerbes. Le Maire déposa celle de la Ville entouré de membres du Conseil Municipal.



Ci-dessus : dépôt de gerbe par le Maire, Yves Révillon en compagnie d'élus.

Ci-contre : CF (R) Jean-Louis Coville , le Maire Yves Révillon et Gilles Chaumerliac, Maire-Adjoint

5 décembre 2020, cérémonie d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Al- gérie les combats au Maroc et en Tunisie

La cérémonie s'est déroulée le 5 décembre

dernier au Monument aux Morts, square du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Après le discours de Geneviève Darrieussecq, Ministre Déléguée auprès de Florence Parly, Minsitre des Armées lu par le Maire Yves Révillon, il fut procédé aux dépôts de gerbes par Marie-Claude Kimpynneck, Christiane Drecq, Gilles Chaumerliac, Maire adjoint et deux policiers municipaux. Le Maire déposa celle de la

Ville accompagné d'élus du Conseil Municipal.

Une minute de silence fut respectée et les participants entonnèrent la Marseillaise. Puis, les déposants saluèrent les 3 porte drapeaux présents..

CF (R) Jean-Louis Coville
Auditeur de l'IHEDN

Crédit photo : Ioan Pop



Association des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve des Hauts-de-Seine

Siège Social : Hôtel de Ville de Bois Colombes
BUREAU

Conseil d'administration du 2 juillet 2019

Président : Franck BERTIN

Vice-président : Hervé THAUVIN

Vice-président : Guillaume TROULLIER

Trésorier : Philippe DAUDRE

Trésorier adjoint : Yves LAURENT

Secrétaire : Sébastien CABARET

Secrétaire adjoint : Pedro DA SILVA

Secrétaire adjoint : Enguerrand PELLETIER DOISY

Pour rappel, désigné lors de l'Assemblée générale du 11 avril 2015, le vérificateur aux comptes : Bernard GLAIZE



ESORSEM

École supérieure des officiers de réserve
spécialités d'état-major



Historique de l'Ecole Supérieure des Officiers de Réserve Spécialistes d'Etat-Major

L'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major, une école doublement singulière :

spécificité française, elle est la seule école « dédiée » exclusivement à la formation d'officiers d'état-major de réserve ;

une naissance particulière : alors que l'École supérieure de guerre vient d'être fondée en tirant les leçons de la défaite de 1870, le commandant de réserve MARIOTTI dépose en 1882 un rapport sur le rôle des officiers de « complément » du service d'état-major.

En 1898, il formule un projet et crée un « comité d'initiative » ; en octobre 1899, 150 officiers se portent volontaires pour se perfectionner et créent une association, la Réunion des ORSEM, dotée d'un conseil d'instruction.

En 1900, le Ministère de la Guerre transforme le cours de la Réunion en École d'instruction.

En 1911, l'École d'instruction est rattachée à l'École supérieure de guerre et s'installe à l'École militaire.

En 1920, changement d'appellation de l'École d'instruction en École nationale de perfectionnement des officiers de réserve du service d'état-major.

En 1948, l'École de perfectionnement devient Centre d'instruction des ORSEM. Elle coopère étroitement avec l'École d'état-major à laquelle elle est liée depuis 1946.

En 1951, le Centre devient École nationale des ORSEM.

En 1952, l'ENORSEM est subordonnée directement à l'ESG. Elle perd le « s » de service et devient l'ENOREM.

En 1958, nouvelle appellation. L'ENOREM devient l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM). Un insigne propre à l'École est créé avec comme devise « Ils s'instruisent pour mieux servir ».